

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 16 JUIN 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-191

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le
Présents :	60	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	6	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	9	convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la
Votants :	69	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUIN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUIN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGETIQUE (SDIE) - ENGAGEMENT D'UN SDIE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Matthieu DUDREUIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire ;

Rappelant que les bâtiments représentent la principale source de consommation d'énergie pour les collectivités ;

Considérant que dans un contexte de hausse durable des coûts de l'énergie et d'obligations réglementaires qui se renforcent (décret tertiaire, décret BACS...), une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée pourrait représenter un gisement précieux d'économies, tout en améliorant la qualité du service rendu ;

Considérant que Saint-Flour Communauté pourrait se doter d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) afin d'améliorer la gestion de son patrimoine intercommunal qui s'élève à 43 bâtiments ;

Précisant que les bénéficiaires pour la collectivité seraient nombreux : maîtrise durable des dépenses, mise en conformité avec la réglementation, priorisation des investissements, planification d'une stratégie patrimoniale sur le long terme, amélioration des services rendus aux usagers... ;

Précisant que des aides pourraient être mobilisées afin de financer la mise en œuvre d'un SDIE sur le patrimoine de Saint-Flour Communauté, notamment :

- L'aide « Ingénierie » du Fonds Vert qui peut monter jusqu'à 80% de la prestation, mais les taux moyens de financement observés sont plutôt de l'ordre de 30 à 40% ;
- Le programme de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE), qui jusqu'à présent finançait entre 50 et 65% des dépenses d'un SDIE. Ce programme, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), en partenariat avec l'ADEME et l'AMF, prendra fin au 31 décembre 2026. Les nouvelles modalités de reconduction de ce dispositif devraient être connues en septembre 2026 ;

Considérant que Saint-Flour Communauté pourrait envisager de financer 80% des dépenses H.T. du SDIE via ces différentes sources de financement ;

Précisant que le coût estimé pour un SDIE est de l'ordre de 2 000 € à 3 500 € par bâtiment, soit un budget évalué entre 100 000 € H.T. et 175 000 € H.T. pour Saint-Flour Communauté ;

Précisant que la durée d'élaboration d'un SDIE peut s'étaler entre 6 et 18 mois selon les données bâtimentaires disponibles ;

Considérant qu'un comité de pilotage permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SDIE pourrait être constitué des Vice-Président(e)s suivant (e)s :

- Le Vice-Président en charge des finances ;
- La Vice-Présidente en charge de la jeunesse et sport ;
- Le Vice-Président en charge de l'action sociale, petite enfance, gens du voyage ;
- Le Vice-Président en charge du patrimoine et de la stratégie territoriale ;
- Le Vice-Président en charge de la santé ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260616-DELIB2026-191-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- Le Vice-Président en charge du développement économique ;
- La Vice-Présidente en charge de la culture ;
- Le Vice-Président en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, assainissement non collectif, travaux ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 1^{er} juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **APPROUVE la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) sur le patrimoine communautaire ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements du Fonds Vert, du programme ACTEE et/ou de tout autre dispositif financier pour lequel le SDIE s'avèrerait éligible ;**

± **DECIDE DE CRÉER un comité de pilotage qui sera en charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SDIE tel que proposé ci-dessus ;**

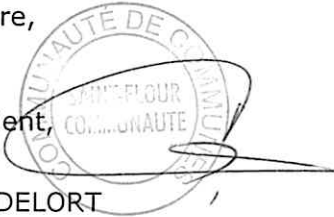
± **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.**

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG